



Mise a pied d'un bts alternance non conforme -cci et france t.

Par **max**, le **06/07/2010** à **11:23**

Bonjour,

Je suis en bts NRC alternance à france telecom via un centre de formation :CCI 54

en vue de resultats très faible cette année est surement l'année prochaine, ce centre de formation Privé à très peur d'une baisse importante d'inscription dans les années à venir. Etant en fin de première année la CCI m'a envoyé une lettre de mise à pied en juin au vu de mes retards en ce qui concerne les jours scolaires. Le problème c'est que je n'en ai jamais été informé !! Mon employeur a reçu le mail du centre de formation mais moi non ! ni mail, ni lettre. Un mois est passé et mon employeur me reproche de ne pas lui en avoir parlé, après un mois à attendre que je lui avoue elle remet en cause mon contrat et ma place au sein de la boîte sauf que je me doutais de rien. Mon chef pense que je lui ment. comment prouver que je n'ai pas reçu de lettre ? est-ce légal de mettre à pied un étudiant sans le prévenir ? Les deux parties doivent-elles pas être au courant pour valider la mise à pied temporaire ?

Merci